

**DELEGATION DE SIGNATURE A M. Laurent ROVERA**

Monsieur Jean-Louis ERVOES, agissant en qualité de Directeur Général de 13 Habitat sur le fondement de l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation,

- Vu la délibération n° **CA-21.119** du Conseil d'Administration du 15 décembre 2021
- Vu l'article R.421-18 alinéa 9 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Considérant que **Monsieur Laurent ROVERA** exerce les fonctions de **Directeur Financier**, placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint « Administration Générale ».

Donne délégation à **Monsieur Laurent ROVERA** pour signer les actes suivants :

- Les marchés et avenants **inférieurs à 40 000 € HT**, dans les domaines dont il a la charge et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis, ainsi que les documents et actes y afférant suivants :
  - ◇ les courriers de demande de compléments, précisions, négociations ;
  - ◇ les courriers de notifications et de rejet des candidatures et des offres ;
  - ◇ les courriers d'attribution et de notification du marché / de la commande.
- Les ordres de service, les bons de commandes, les décomptes généraux, les mises en demeure, les attestations de mainlevée de caution ou garantie et tout courrier ou décision relevant du suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs à son domaine d'activité
- Les opérations financières : placements, virements, mandats, chèques et autres ;
- Tous documents liés aux opérations relatives aux cessions de créances
- Les appels de fonds auprès des différents financeurs et les échéanciers correspondants, dans le strict respect des délibérations du Conseil d'Administration et du Bureau ;
- L'ensemble des déclarations fiscales ;
- Les correspondances courantes liées à l'activité de sa Direction.
- La commande, l'attestation de service fait et l'autorisation de paiement pour les dépenses relevant de son domaine d'activité et s'inscrivant dans le cadre de budgets prédéfinis ;
- La prise en compte de produits en lien avec l'activité de sa Direction ;
- Les autorisations de remboursement des frais de déplacement du personnel de sa Direction. ;
- Les certifications de copies conformes de tous documents liés à son activité.

Marseille, le 28 janvier 2022

**Directeur Financier**

**Directeur Général**

**SIGNE**

**SIGNE**

**Laurent ROVERA**

**Jean-Louis ERVOES**

Conformément aux dispositions de l'article R.421-5 du code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille – 22/24 rue Breteuil – 13006 Marseille – Tel : 04.91.13.48.13 – Fax : 04.91.81.13.87 – dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Notifié par remise en main propre le**

**Laurent ROVERA**